

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE



COMMUNE DE TALANGE

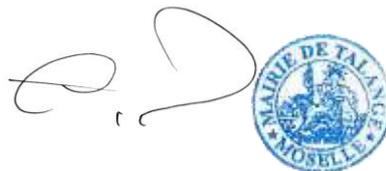
2ème Modification du Plan Local d'Urbanisme

3 - Règlement graphique



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil municipal de Talange en
date du 27/01/2025 approuvant le
projet de PLU

Le Maire
Patrick ABATE



Composition du dossier

Il est proposé de modifier comme suit le règlement graphique du PLU de Talange :

- Plan de zonage à l'échelle 1/2000 « Talange Nord »
- Plan de zonage à l'échelle 1/2000 « Talange Sud »
- Plan de zonage à l'échelle 1/5000 « Plan d'ensemble »

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Talange Nord

Echelle 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 27/01/2025 approuvant la modification n°2 du PLU de Talange



| | |
|--|------------|
| Révision générale du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme approuvée par DCM en date du : | 24/01/2017 |
| Modification simplifiée approuvée par DCM en date du : | 29/05/2017 |
| Mise en compatibilité suite à déclaration de projet approuvée par DCM en date du : | 28/02/2020 |
| Modification n°1 approuvée par DCM en date du : | 25/11/2020 |
| Modification n°2 approuvée par DCM en date du : | 27/01/2025 |

* Origine Cadastre © Droits de l'État réservés *

Légende :

- Découpage en zone avec indication du type de zone
- Emplacement réservé
- Marge de recul des constructions à respecter
- Éléments paysagers remarquables avec numéros d'identification
- Zone inondable inscrite au PPRi
- Zone de bâti en ordre continu
- Limite communale

Liste des emplacements réservés :

| N° | Destination | Superficie | Bénéficiaire |
|----|---------------------------------|-----------------------|--------------|
| 1 | Extension du cimetière | 10 691 m ² | Commune |
| 2 | Élargissement de la voie | 2 287 m ² | Commune |
| 3 | Retour du site à l'état naturel | 12 911 m ² | Commune |



PLAN LOCAL D'URBANISME

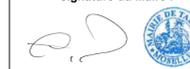
4.3 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Talange Sud

Echelle 1/2000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 27/01/2025 approuvant la modification n°2 du PLU de Talange

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



| | |
|--|------------|
| Révision générale du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme | 24/01/2017 |
| approuvée par DCM en date du : | 29/05/2017 |
| Modification simplifiée approuvée par DCM en date du : | 28/02/2020 |
| Mise en compatibilité suite à déclaration de projet approuvée par DCM en date du : | 25/11/2020 |
| Modification n°1 approuvée par DCM en date du : | 27/01/2025 |
| Modification n°2 approuvée par DCM en date du : | |

Légende :

- Découpage en zone avec indication du type de zone
- Emplacement réservé
- ▭ Marge de recul des constructions à respecter
- *** Elément paysager remarquable avec numéro d'identification
- * Elément paysager remarquable
- ▨ Zone inondable inscrite au PPRI
- ~ Zone de bâti en ordre continu
- ▭ Limite communale



PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE : PLAN D'ENSEMBLE

Echelle 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 27/01/2025 approuvant la modification n°2 du PLU de Talange

Cachet de la Mairie et signature du Maire :



| | |
|--|------------|
| Révision générale du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme approuvée par DCM en date du : | 24/01/2017 |
| Modification simplifiée approuvée par DCM en date du : | 29/05/2017 |
| Mise en compatibilité suite à déclaration de projet approuvée par DCM en date du : | 28/02/2020 |
| Modification n°1 approuvée par DCM en date du : | 25/11/2020 |
| Modification n°2 approuvée par DCM en date du : | 27/01/2025 |

« Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés »

Légende :

- Découpage en zone avec indication du type de zone
- Marge de recul des constructions à respecter
- Zone inondable inscrite au PPRI
- *** Elément paysager remarquable avec numéro d'identification
- Limite communale

